

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 419

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Labille,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et
M. Warsmann

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dans les meilleurs délais »

les mots :

« dès leur admission dans le statut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement souhaite prévoir que l'examen d'un projet de vie ait lieu dès l'admission dans le statut.